

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 5
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 05 Septembre 2017

Le 11 septembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD.

Absents excusés : Nathalie BARDE (pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON, Olivier EYRAUD, Chantal NOEL (pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (pouvoir Marie-Christine THEVENET), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX (pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars-sur-Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Gaëlle LICHTLE,

OBJET : ASSAINISSEMENT – REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE FAREINS

M. Bernard REY, Vice-Président chargé de l'Assainissement, rappelle au Conseil que les articles L.2224-8, L.2224-10 et R.2224-6 et suivants du code général des collectivités territoriales précisent que les communes ou les établissements publics de coopération compétents délimitent, après enquête publique :

- Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien.

La Commune de FAREINS doit disposer d'un zonage d'assainissement d'eaux usées et d'eau pluviales à jour pour la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

La Communauté de communes compétente en matière d'assainissement, a élaboré en concertation avec la commune de Fareins, le plan de zonage d'assainissement d'eaux usées. Ce document institué par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, consiste à définir pour l'ensemble des zones bâties ou à bâtir le mode d'assainissement (collectif ou non collectif) pour chacune de ces zones.

L'élaboration de ce document a été menée par le bureau d'étude G2C Environnement et s'est appuyée sur le schéma directeur d'assainissement réalisé en 2015. Après analyse de l'existant (réseaux, STEP, études de sols) et propositions de solutions techniques d'assainissement, un scénario de zonage a été retenu, synthétisé par un projet de carte de zonage et un dossier de synthèse.

Le projet de plan de zonage constitué doit à présent être adopté par le Conseil communautaire.

Les cartes peuvent être consultées à la CCDSV.

Après approbation du projet de plan celui-ci sera soumis à enquête publique pendant 1 mois minimum, le commissaire enquêteur étant désigné par le tribunal administratif. L'enquête publique fera l'objet de publicité à deux reprises dans 2 journaux locaux.

Il est à noter que l'enquête publique sera réalisée en même temps que celle de la révision du PLU de la commune de Fareins.

L'approbation définitive du plan de zonage interviendra après rapport et conclusions du commissaire enquêteur et intégration au dossier final des éventuelles remarques de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Arrête et adopte** le projet de plan de zonage d'assainissement de la commune de Fareins,
- ✓ **Approuve** la mise à l'enquête publique commune du plan de zonage d'assainissement et du PLU de la commune de Fareins,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tous les documents liés à ce plan de zonage.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **15 SEP. 2017** A Trévoux, le 11/09/2017
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170911-2017C93-AC
Affichage le : **15 SEP. 2017**

Le Président,
Bernard GRISON

